

**La Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
en partenariat avec le Centre de valorisation des ressources humaines de Nancy
et l'Université de Lorraine vous proposent**

**L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES
EST AU CŒUR DE VOS MISSIONS,
VOUS SOUHAITEZ DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES...**

Économie, Aménagement durable des territoires : étudier et promouvoir un nouveau développement (EDUTER) DIPLOME UNIVERSITAIRE DE NIVEAU MASTER 1

La Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) et le Centre de Valorisation des Ressources Humaines (CVRH) de Nancy (Ministère de la Transition Écologique et de la cohésion des territoires) vous proposent, en coopération avec l'Université de Lorraine, depuis 2019 une formation diplômante de niveau Master 1 : "Économie, aménagement durable des territoires : étudier et promouvoir un nouveau développement".

Cette formation est labellisée par l'Université de Lorraine qui délivre les diplômes. Le programme des enseignements a été validé par la DGALN. La formation vise à transmettre des connaissances et savoir-faire permettant d'être mieux armé pour accompagner les acteurs de l'aménagement du territoire engagés dans les transitions écologiques, économiques, sociales et énergétiques.

Conduite de projet, diagnostic de territoire, management environnemental, économie sociale et solidaire, économie de la fonctionnalité, Mobilités douces, STI (systèmes de transport intelligent), véhicules autonomes, transition énergétique, loi TECV, scénario ADEME 2050, Négawatts, TEPOS (territoires à énergie positive), BEPOS (bâtiments à énergie positive), densité et intensité urbaine, BIMBY, écoquartiers, séquestration du CO², permaculture, îlot de chaleur urbain, adaptation au changement climatique, ... sont là quelques-uns des outils et concepts abordés.



Facilitateur de vos transitions

#CMVRH



Quels sont les principaux objectifs du diplôme universitaire (DU) ?

Le Diplôme Universitaire vise à :

- Former des agents en capacité de promouvoir les politiques publiques à toutes les échelles de territoire dans toutes ses composantes, en appréhendant les impacts économiques de ces politiques.
- Professionnaliser les agents sur le volet économique d'un aménagement durable des territoires et leur donner la capacité de travailler en partenariat et en synergie avec les acteurs socio-économiques, de développer des analyses, des études et des propositions d'orientations stratégiques, de sensibiliser et d'informer l'ensemble des citoyens.
- Faciliter les décisions intégrées prenant en compte l'ensemble des volets des transitions et notamment le volet économique.
- Développer les pratiques de l'évaluation et de la prospective.
- Participer au développement de la « compétitivité écologique ».

Quelles sont les compétences visées à l'issue de la formation ?

Les agents formés seront en capacité de :

- réaliser un diagnostic territorial selon une approche transversale,
- appréhender l'impact économique des transitions énergétiques et écologiques,
- proposer des scénarii d'aménagement et de développement local optimisés et réalisables intégrant les approches scalaires du temps et de l'espace,
- inscrire le coût global au cœur des arbitrages à mener, en intégrant les calculs d'actualisation pour le long terme et notamment l'approche patrimoniale,
- intégrer le concept « d'économie durable », fondée sur la prise en compte des externalités et du caractère non renouvelable de certaines ressources en développant l'approche sur la réversibilité en termes d'aménagement local,
- développer des analyses, argumenter des propositions et convaincre,
- sensibiliser et informer l'ensemble des citoyens,
- faciliter les décisions intégrées en menant ou pilotant des analyses prospectives,
- développer les pratiques de l'évaluation,
- comprendre les stratégies d'acteurs afin de travailler en partenariat et en synergie avec les acteurs socio-économiques.

Comment se déroule la formation ?

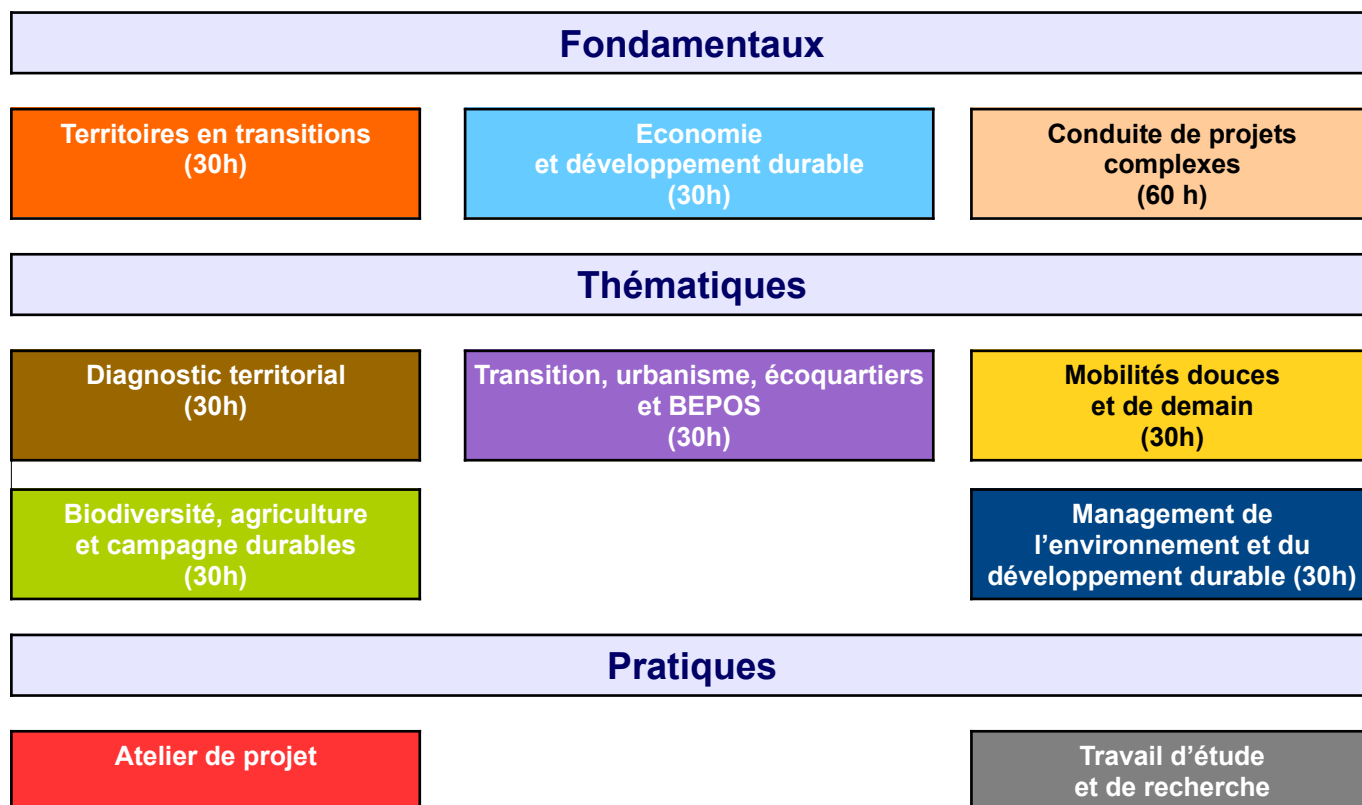
Le DU « EDUTER » 2023 se déroulera d'octobre 2023 à juin 2024, période à laquelle s'ajoute la journée de soutenance des mémoires prévue en septembre 2024.

La formation représente un volume de 340 heures, 238 heures en présentiel et 102 heures en distanciel (FOAD).

Des mises en pratique continues

En complément des apports théoriques, les stagiaires seront mis en situation et auront l'occasion de se rendre sur le terrain afin de rencontrer les acteurs de l'aménagement : élus, agents de collectivités locales, entrepreneurs, etc. Ils auront aussi l'occasion d'allier leur travail d'étude à leurs missions quotidiennes au sein de leur service.

LE PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2023-2024



Vos responsables universitaires

L'équipe enseignante comprend des professeurs et des maîtres de conférences issus de l'Université de Lorraine et de ses écoles d'ingénieurs, ainsi que des professionnels de l'aménagement et du développement des territoires (chefs d'entreprises, consultants, urbanistes, dirigeants de bureaux d'études, etc.).

Vincent BERTRAND, géographe, Maître de conférences, membre du LOTERR, responsable du D.U. EDUTER et du Master TRAM (Transition et Aménagement) forme élus et agents depuis 2005 au développement durable et aux transitions. Il collabore avec les entreprises et les Collectivités à des projets d'écoquartiers et de TEPOS et a participé à plusieurs publications dont le dictionnaire « L'écosociété », dirigé par G. WACKERMANN et édité chez Ellipse.

Vincent BOLY, Professeur à l'ENSGSI (Ecole Nationale Supérieure en Génie des Système Industriels – Institut National Polytechnique de Lorraine), ingénieur, consultant en innovation et co-fondateur de l'ENSGSI.

Olivier CHERY, Maître de Conférences à l'ENSGSI (Ecole Nationale Supérieure en Génie des Système Industriels – Institut National Polytechnique de Lorraine) spécialisé dans les questions relatives à la qualité et au management environnemental.

Manuel ISNARDON, co-gérant et co-fondateur du bureau d'études NEGE. Géographe urbaniste il débute parallèlement à ses activités une thèse au sein du LOTERR.

François ROUGIEUX, "Consultant en développement durable et solidaire, il est également directeur d'une structure d'insertion par l'activité économique employant une trentaine de personnes. Par ses activités, il accompagne et coordonne des projets de développement durable (projets territoriaux - projets d'entreprises notamment dans l'ESS - projets de construction de bâtiments tertiaires ou de logements).

Qui peut s'inscrire ?

La formation s'adresse à des chargés d'études et chargés de mission MTECT/DREAL/DDI/ADEME/CEREMA et plus particulièrement :

- aux agents en situation de responsabilité dans les services de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'urbanisme, de la rénovation urbaine, de l'habitat ou du logement des DDI/DREAL,
- aux agents d'administration centrale occupant des postes sur les missions portées par la DGALN,
- aux cadres plus expérimentés souhaitant parfaire ou compléter leurs connaissances du domaine,
- aux agents des établissements publics des MTECT.

Quels sont les prérequis ?

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+3, ou d'un Bac en justifiant d'au moins 5 années d'expérience professionnelle dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'urbanisme, de la rénovation urbaine, de l'habitat ou du logement ou plus généralement du développement durable.

Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait directement en ligne sur OUPS: http://oups-cmvrh.appli.i2/index.php?id_session=25342

Les dossiers d'inscription sont toutefois disponibles en écrivant à l'adresse suivante : formation.ifc.cvrh-nancy.cmrh.forcq.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr (en indiquant : à l'attention de Sophie NOIRET) notamment pour les agents n'ayant pas accès à OUPS : agents des collectivités territoriales et de leurs établissements rattachés.

La date limite de réception des candidatures est fixée au 30 juin 2023.

La commission d'admission se réunira début juillet.

Quels sont les frais et droits d'inscription ?

Les agents du MTECT sont inscrits directement auprès de l'Université de Lorraine par le CVRH de Nancy, qui prend en charge leurs frais d'inscription.

Cette inscription ne pourra être réalisée qu'après la validation des dossiers par la commission d'admission.

Les candidats retenus recevront toutes les informations utiles pour procéder à leur inscription auprès de l'Université de Lorraine.

Comment recevoir son dossier d'inscription et avoir des informations ?

Pour recevoir un dossier d'inscription, demander des informations complémentaires ou encore programmer un entretien téléphonique, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante :

sophie.noiret@developpement-durable.gouv.fr

Vos contacts :

au CVRH de Nancy

Sophie NOIRET – sophie.noiret@developpement-durable.gouv.fr (06 98 09 52 46)

Véronique BRETON – veronique.breton@univ-lorraine.fr (0372743220)